

INITIATIVE AFRICAINE SUR L'EXPLOITATION MINIERE, L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIETE (AIMES)

APPEL A LA SUSPENSION DES NEGOCIATIONS SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE L'INVESTISSEMENT AVEC LA TANZANIE

Nous, membres de l'Initiative sur l'exploitation minière, l'environnement et la société (AIMES) venant de l'Angola, du Cameroun, de la République Démocratique du Congo, du Ghana, du Kenya, de la Guinée, du Lesotho, du Mali, du Nigeria de la Sierra Leone, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe ainsi que nos partenaires du Canada et du Royaume Uni réunis dans le cadre de la onzième réunion annuelle de stratégie du 24 au 26 juin 2009 à Nairobi au Kenya, lançons un appels aux gouvernements de la Tanzanie et du Canada de suspendre les négociations de l'Accord sur la Promotion et la Protection de l'Investissement Etranger (FIPA) jusqu'à ce que les initiatives de la réforme de la politique minière interne soient conclues.

Dans le contexte de l'essor des prix des minerais, quelques pays africains ont initié des réformes de politique minière visant à prendre en compte la manne minière associée à l'essor des prix. La Tanzanie, l'un des principaux producteurs d'or a lancé des réformes fiscales dans le secteur minier suite aux recommandations du Rapport du Comité Présidentiel du Juge Bomani sur la Revue de la Loi Minière.

Bien que les initiatives de réforme fassent l'objet des débats sur le plan national et soient sur le point d'être soumises à l'Assemblée nationale, le gouvernement du Canada a lancé des négociations avec le gouvernement tanzanien en vue de signer un accord bilatéral sur l'investissement dénommé « FIPA ».

Nous estimons que les négociations du FIPA qui se déroulent au même moment que le débat national ont le potentiel de mettre en péril l'autonomie du processus national d'élaboration des politiques. L'expérience a démontré que les accords bilatéraux entre les pays africains et leurs homologues du Nord ont des effets contraignantes et peu avantageux pour les pays africains. Compte tenu de la taille des intérêts miniers du Canada en Tanzanie, nous croyons que cet accord ne serait pas différent pour ce qui concerne les avantages réciproques. Le FIPA va plutôt promouvoir et protéger les investissements canadiens en Tanzanie, en particulier, les sociétés minières canadiennes qui exercent leurs activités dans le pays.

Nous lançons donc un appel aux gouvernements de la Tanzanie et du Canada pour qu'ils suspendent les négociations sur la FIPA jusqu'à ce les processus internes de réformes minières soient conclus.

Signé par

1	Cameroun	Lindlyn Tamufor	Third World Network Africa
2	Kenya	Brian Kagoro	ActionAid International
3	Ghana	Abdulai Darimani	Third World Network Africa
4	Ghana	Kwesi Wrekon-Obeng	Third World Network Africa
5	Zambie	Brian Chirambo	Citizens for Better Environment
6	Nigeria	Kentebe Ebiaridor Jackson	Environment Rights Action
7	Nigeria	Celestine Akpobari Nkabari	Social Action
8	Ethiopie	Aster Gebremariam	UN Economic Commission for Africa
9	Liberia	James Otto	Sustainable Development Inst
10	Afrique du Sud	Moses Cloete	Bench Marks
11	Sierra Leone	Suna Bundu	Network Movement for Justice
12	Zimbabwe	Gilbert Makore	Zimbabwe Environmental Lawyers Ass.
13	UK	Roger Moody	Mines and Communities
14	DRC	Jean-Luc Muke	Membre Avocats Verts Org
15	Angola	Agostino Chicaia	Association Civique de Cabinda
16	Tanzanie	Elinami Lowasa	Tanzania Mineworkers Development Ass.
17	Kenya	Maurice Ouma Odhiambo	Haki-Mazingira
18	Kenya	Patrick Ochieng (TBC)	Ujamaa Centre
19	Mali	Mamadou Goita	IRPAD

20	Tanzanie	Amani Mustafa Mhinda	Tanzania Mineworkers Dev
21	Canada	Jamie Kneen	Mining Watch Canada
22	Canada	Julie Perreault	Development and Peace
23	Sierra Leone	Turray Mohamed	Network Movement for Justice
24	Lesotho	Ben Van Tonder	
25	Kenya	Wilson Kipsang Kipkazi	Endoris Welfare Council
26	Kenya	Alvin Mosioma	Tax Justice Network
27	Kenya	Maurice Ouma Odhimabo	Resource Conflict Instiute (RECONCILE)
28	Kenya	Linda Mwakugu	ActionAid International
29	Ghana	Kyeretwie Opoku	Civic Response
30	Kenya	Andrew Korinko ole Koisamo	Centre for Pastoralist Development
31	Kenya	Jack Ranguma	Tax Justice Network Africa
32	Kenya	Dr. Dereje Alemayehu	Christian Aid - East Africa
33	Burundi	Sandra Kidwingira	Tax Justice Network

DECLARATION

ONZIEME REUNION ANNUELLE DE STRATEGIE DE L'INITIATIVE AFRICAINE SUR L'EXPLOITATION MINIERE, L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIETE (AIMES)

Introduction

Nous, 32 membres de l'Initiative Africaine sur l'Exploitation Minière, l'Environnement et la Société (AIMES) venant de l'Angola du Cameroun, de la République Démocratique du Congo, du Ghana, du Kenya, de la Guinée, du Lesotho, du Mali, du Nigeria de la Sierra Leone, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe ainsi que nos partenaires du Canada et du Royaume Uni réunis dans le cadre de sa onzième réunion annuelle de stratégie, invitons les gouvernements africains à adopter un régime minier alternatif qui permet d'optimiser les avantages de l'exploitation minière et d'éviter que le secteur minier ne devienne la voie de transmission des crises internationales telles que l'effondrement du crédit et des produits de base qui évoluent depuis fin 2008 jusqu'à présent. La réunion qui a été organisée par *Third World Network-Africa* et abritée par *Action Aid* s'est déroulée du 24 au 26 juin à Nairobi.

Objectifs de la réunion

Conçue comme une plateforme, d'analyse, de dialogue et de partage d'information, l'objectif de la onzième réunion annuelle de stratégie étaient de :

- a) Renforcer la capacité des membres de AIMES à évaluer l'impact des crises économiques mondiales et les implications pour le plaidoyer et le programme de réforme ;
- b) Réfléchir sur la manière dont la récession économique peut influencer le projet de régime minier modèle développé l'année dernière en vue de le ranimer en tant que instrument de plaidoyer ;
- c) Servir de plateforme pour l'échange et le partage d'information ;
- d) Adopter une stratégie pour la mise en œuvre des positions et résultats de la réunion.

Contexte

La onzième réunion annuelle de stratégie a eu lieu à un moment où le monde fait face à des crises économiques mondiales (à savoir, la crise financière provenant de l'anarchie spéculative, l'effondrement du prix de quelques produits de base stratégique de l'Afrique, le platine, le diamant et le cuivre en particulier). Au début de l'année 2008, le monde a traversé la crise des produits de base qui s'est traduite par une pénurie des produits alimentaires et l'essor du prix de plusieurs métaux et du pétrole. Ces crises dans l'ensemble ont eu un impact négatif sur les économies et les populations africaines puisque le continent n'a pas pu obtenir des gains du l'essor minier pour compenser les pénuries alimentaires. Tout juste au moment où le continent était sur le point de d'avoir un répit suite à la pénurie alimentaire, la crise financière s'est déclenchée occasionnant ainsi l'effondrement du prix des produits de base importants.

Le secteur extractif, surtout l'exploitation minière, a été l'un des secteurs les plus durement touchés, ce qui a engendré la perte de recette publiques et des milliers d'emploi et pis encore, la plupart des mines mal gérées ne seront jamais rouvertes. L'usage des contrats dérivés par les financiers des sociétés minières en particulier les fonds de couverture de risque ont contribué énormément à l'effondrement du secteur minier. Un autre facteur important est la hausse artificielle des prix des métaux par les traders qui achètent et vendent des actions qui ne pas sont destinés à subvenir aux besoins humains mais qui contribuent à la réalisation des projets miniers destructifs.

Les ressources minières jouent un rôle important dans le développement économique de nombreux pays en Afrique. Au cours de ces dernières années, le prix de plusieurs métaux ont augmenté de manière significative sur le marché mondial et ont atteint des niveaux sans précédent dans la première moitié de 2008. Cependant, il est reconnu que les pays africains exportateurs de minéraux n'ont pas tiré le maximum de profit de l'accroissement des exportations et de l'essor des prix des différents minerais. Cette reconnaissance a abouti à des initiatives de réforme de politique par les organisations de la société, les gouvernements nationaux et des organisations continentales comme l'UA en collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique. Quelques pays ont déjà fait volte-face pour ce qui concerne la poursuite des réformes internes ou ont suspendu la mise en œuvre des réformes fiscales spécifiques. Par ailleurs, les effets négatifs de la crise économique mondiale (effondrement des prix des produits de base, la compression des crédits) ont le potentiel de miner les processus de réforme lancés par les gouvernements et la société civile, l'autonomie interne de politique, le respect des normes environnementales, sociales et de droits humains ainsi que les préoccupations communautaires. La crise a

également le potentiel d'intensifier l'hégémonie géopolitique des anciennes puissances économiques de l'Europe et de l'Amérique du Nord et de l'Australie ainsi que des puissances économiques émergentes du Sud (la Chine, l'Inde et le Brésil).

Pendant la même période, les négociations sur les Accords de Partenariats Economique (APE) entre l'Europe d'une part et pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de l'autre sont en cours. Plusieurs groupes de plaidoyers considèrent les APE comme un domaine où l'influence de l'Europe est très évidente. L'Accord de Cotonou qui a été conclu en juin 2000 par les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique prévoit un passage des préférences commerciales non réciproques à un Accord de Partenariat Economique. Le cadre de l'APE englobe les négociations sur le commerce des marchandises, le commerce des services, les marchés publics, l'investissement, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle. L'Europe est en train de négocier un APE avec les cinq groupements régionaux en Afrique, à savoir, l'AfOA, la CEDEAO, la CEMAC, la CAE et la SADC. En vertu de sa nature et de son envergure, les APE qui sont essentiellement des Accords de libre-échange, représentent le niveau de libéralisation le plus avancé depuis le lancement du Programme d'Ajustement Structurel dans les années 80. C'est pendant cette même période que la communauté internationale s'est engagé dans les négociations sur le climat pour développer un nouveau cadre en vue de remplacer le Protocole de Kyoto qui arrive à son terme en 2012. Ces processus et événements non seulement menacent l'accroissement économique déjà faible que l'Afrique a connu ces dernières années mais aussi influent sur la capacité de négociation des gouvernements africains. La raison est que les puissances économiques qui eux-mêmes sont touchées par la crise financière aimeraient profiter de l'occasion pour élargir et intensifier leur contrôle et influence sur l'économie politique de l'Afrique.

Observations

La réunion a partagé les expériences à la lumière des évolutions qui touchent le secteur minier et des impacts sur les intérêts communautaires, la durabilité écologique, l'équité de genre et le développement intégré. Par ailleurs, la réunion a abordé un éventail de questions pertinentes relatives au développement du secteur minier en Afrique et aux approches par lesquelles les citoyens peuvent influencer l'adoption des cadres qui privilégient les besoins des populations africaines et de leurs économies. Ces questions sont notamment les crises économiques mondiales et leur impact sur les initiatives de politique en cours, la convergence des opinions sur la nécessité de mettre en œuvre des réformes de politique et le rôle futur de l'exploitation minière dans l'économie politique de l'Afrique.

Depuis sa création il y a dix ans, AIMES a abordé les impacts spécifiques des régimes miniers faussés qui sont prédominants en Afrique. Dans ces dernières années, AIMES s'attaque aux problèmes miniers de manière plus systématique et proactive en offrant des cadres alternatifs cohérents pour le développement du secteur minier en Afrique. Conformément à cette nouvelle évolution, la dernière réunion de stratégie tenue en 2008 a développé et adopté un régime alternatif cohérent pour l'exploitation minière en Afrique dans l'espoir de contribuer au processus de réformes aux différents niveaux. La réunion a réexaminé le projet de régime modèle compte tenu des nouvelles évolutions dans le secteur minier.

A la lumière de ce qui précède, la réunion a fait les observations suivantes :

Les crises économiques mondiales

La structure des économies africaines expose le continent aux chocs externes et à la volatilité des prix. Malgré sa dépendance considérable des produits de base, les politiques et mécanismes de détermination du volume et du prix de ces produits sont faibles. Parallèlement, les structures de production ont tendance à être compétitives au lieu d'être complémentaires (les enclaves de production sans des liens avec le reste de l'économie, la même approche que celle de l'industrialisation économique basée sur la substitution de l'importation, visant le même marché, les mêmes investisseurs et les fournisseurs de l'essentiel de la main d'œuvre non qualifiée). Ces arrangements font des économies du continent des appendices aux autres marchés. En conséquence, bien que les crises économiques soient externes à l'Afrique, les chocs qu'elles ont transmis à travers la structure des économies africaines ont eu des impacts sévères sur les économies et les populations africaines.

Les initiatives de politique en cours

Nous avons noté des initiatives de politique en cours sur le secteur extractif. Les nombreuses initiatives de politiques relatives au secteur minier représentent une affirmation de l'échec des politiques actuelles pour ce qui concerne le rôle de catalyseur et de transformateur de l'exploitation minière dans la croissance et le développement et la convergence des opinions à propos de la nécessité des réformes.

En 2007, une réunion des responsables africains de politique ont conclu que les nombreuses années de libéralisation du secteur minier ne correspondent pas aux profits qui reviennent au continent et a lancé un appel à une action urgente en vue d'évaluer l'expérience africaine dans le domaine du développement des ressources naturelles afin de faire des recommandations visant à assurer que les ressources naturelles contribuent au développement économique et social des peuples africains d'une manière durable et

soutenable. Suite à cette conclusion, l'UA en collaboration avec la CEA a lancé un processus continental qui devrait aboutir à la réforme des politiques minières des états. Le processus et le continent peuvent être améliorés en prenant en compte le rôle des organisations de la société civile africaine et les communautés touchées par les activités extractives ainsi que l'implication des processus économiques et politiques sur le rôle transformateur de l'exploitation minière.

L'appui budgétaire à la gouvernance du secteur de l'environnement et des ressources naturelles est un nouveau cadre des donateurs destiné à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles. Cette innovation est actuellement mise en œuvre au Ghana et en Tanzanie. Elle est issue du cadre MDDBS en vigueur dans la plupart des pays et permet un appui coordonné des donateurs aux secteurs des ressources naturelles. En théorie, elle démontre l'engagement des gouvernements et des partenaires au développement. Elle lie l'appui aux secteurs des ressources naturelles à la réalisation de quelques cibles annuels en matière de réforme et favorise la promotion de la consultation de la société civile dans la détermination des cibles et l'évaluation des réformes de gouvernance.

Toutefois, la définition de la gouvernance dans le cadre du NREG est très restreinte et ne tient pas compte des relations fondamentales de classe ou des acteurs ou de l'économie politique de l'exploitation minière mais prend en compte tout simplement la performance des gouvernements nationaux en matière des réformes peu ambitieuses relatives à l'efficacité et à la transparence déjà ciblées – dont la plupart enracine la domination des SMN dans le domaine du développement de l'exploitation minière. Le NREG pousse également la société civile à évaluer des objectifs spécifiques et à suivre la performance au détriment de leur rôle plus critique dans la promotion de la transformation.

Nous avons noté dans les années récentes que les accords et les contrats internationaux sur l'investissement avec les gouvernements africains dans le secteur extractif ont considérablement augmenté. En mi 2008, plus de 2600 traités bilatéraux ont été signés entre les gouvernements africains et les sociétés privées ainsi que les gouvernements du Nord. Ces accords sont signés avec une participation limitée des citoyens. Malgré leur intention de clarifier et de codifier les règles d'expropriation, ces traités ont tendance à renforcer les structures d'exploitation du statut accessoire de l'Afrique dans l'ordre économique et politique. Ils sont avant tout destinés à protéger les intérêts des IED tout en limitant l'espace de politique public, la protection de l'environnement et en minant les droits humains, y compris les moyens de subsistance des communautés et en légitimant la fuite des capitaux hors du continent.

Malgré la tendance accrue vers la culture démocratique qui se manifeste dans les déclarations publiques et les élections fréquentes, cela ne s'est pas traduit par une réduction de l'abus des droits de l'homme surtout dans le secteur minier. Les incidents de violence et d'abus des droits de l'homme perpétrés contre les miniers artisanaux et les personnes vivant dans les communautés touchées par l'exploitation minière et les projets pétroliers par les services de sécurité et privés sont toujours omniprésents. Dans de nombreux cas, les actions violentes commises par les services de sécurité de l'état et des sociétés minières deviennent des moyens privilégiés d'aborder les préoccupations légitimes.

Nous avons noté que la libéralisation accrue des ressources naturelles et soutenant la vie telles que les terres, l'eau et la forêt approfondit les inégalités économiques et sociales au détriment des communautés et des femmes. Les femmes sont particulièrement touchées compte tenu de leurs rôles multiples et subalternes dans la plupart des sociétés africaines. Par ailleurs, la privatisation de la terre et de l'eau ont abouti à la marginalisation des femmes en tant que productrices puisque la plupart d'entre elles dépendent de la terre comme facteur de production, l'accroissement de leur charge en tant que fournisseurs d'eau de soins et d'aliments, la baisse de leur productivité et leur revenu en raison de la destruction de l'environnement et leur prédominance dans l'économie informelle à la recherche des sources alternatives de revenus pour soutenir leurs familles.

Proposition de Politique

A la lumière de ce qui précède, nous faisons les propositions de politique pour adoption par les gouvernements et les décideurs, les sociétés minières, les institutions multilatérales et bilatérales et la communauté internationale des nations.

- Les efforts en cours destinés à la réforme des politiques et à l'intégration régionale doivent être examinés dans le contexte économique et politique du panafricanisme. Les initiatives de politique en cours doivent être abordées de manière à assurer la complémentarité des structures de production et mises en œuvre de manière à renforcer simultanément la coopération économique et l'engagement politique.
- Il y a un besoin urgent de développer des cadres et des mécanismes pour la détermination du volume de production et des prix des produits de base stratégiques. C'est une approche qui offre une base efficace pour la coopération économique mais exige une décision politique en vue de garantir sa mise en œuvre et sa durabilité.

- Les arrangements institutionnels actuels de l'exploitation minière en Afrique ont tendance à sauvegarder les intérêts des sociétés minières multinationales. Il faudra élaborer des politiques en vue de redéfinir un arrangement qui assure la responsabilité envers les citoyens et l'intérêt national par opposition aux sociétés et au marché.
- Nous lançons un appel à la mise en place des mécanismes efficaces et favorables au suivi et à l'évaluation participatifs de la performance du secteur minier. Cela va exiger des mises à jour et des rapports périodiques sur la performance ainsi que le développement des repères et indicateurs pour la participation, les rapports et la transformation économique, y compris les droits humains et l'environnement. Ces indicateurs doivent prendre en compte les questions qui sont reconnues sur le plan social et contribuer au développement des communautés locales.
- Nous proposons une nouvelle conception de l'investissement qui accorde la priorité à l'équilibre entre l'exploitation artisanale et l'exploitation à grande échelle, à la rentabilité et à l'investissement éthique et des formes de développement qui privilégient la justice, l'équité et, en particulier, l'équité du genre.
- Les gouvernements africains doivent élaborer un régime et des contrats miniers alternatifs ainsi que des normes d'investissement qui garantissent l'optimisation des avantages, y compris le développement national intégré, la protection des droits des communautés et de l'environnement.
- Nous préconisons la cohérence dans les initiatives de politique en cours sur le continent en vue d'optimiser à court et à long terme les avantages que tirent l'Afrique et ses populations de l'exploitation minière. A cet effet, les cadres qui vont émerger des initiatives en cours doivent se focaliser sur la contribution de l'exploitation minière au développement, la convergence des objectifs sociaux, culturels, économiques et environnementaux, y compris la nécessité d'améliorer le développement humain, les connaissances et technologie indigènes, l'équité des genres et des générations.
- Nous recommandons en particulier que le processus de réforme et d'harmonisation favorise l'examen et la proposition des options de politique qui vont au-delà du rôle central de l'investissement étranger direct en Afrique en général et surtout dans le secteur minier.
- Nous revendiquons des cadres sur les plans national, continental et international pour la réglementation des sociétés et de leurs activités spéculatives.

En vue de mettre fin à l'expropriation par les sociétés minières multinationales, nous faisons les revendications suivantes :

- Réviser et révoquer les contrats existants qui sont défavorables aux intérêts des sociétés africaines, aux communautés locales, à l'environnement, à la main d'œuvre, aux efforts de développement économique et à la cohésion nationale. Cette révision doit se poursuivre dans un climat de transparence et de pleine participation de tous les secteurs pertinents du pays concerné. Tous les contrats miniers doivent se conformer à des normes propices à la transformation des économies africaines.
- Nous invitons les gouvernements africains qui ont suspendu la mise en œuvre des réformes de quelques aspects de leur régime fiscal de revoir leur décision et de les mettre en œuvre intégralement. Cet appel est en reconnaissance du fait que l'effondrement actuel du prix des produits de base et la crise financière ne sont pas des situations permanentes qui doivent empêcher la poursuite de réformes progressistes.
- Les gouvernements et les sociétés minières ainsi que les acteurs bilatéraux et multilatéraux doivent s'engager à divulguer les informations et à donner des notifications à temps sur les processus et les activités du secteur extractif à toutes les personnes, en particulier les communautés touchées et les organisations féminines. A cette fin, nous exigeons la suppression de toutes les clauses de confidentialité relatives aux rapports d'audit environnemental et invitons tous les gouvernements à accélérer la promulgation des projets de loi sur la liberté d'information et sur la sonnette d'alarme.
- La divulgation publique de l'information doit être soutenue par l'engagement conscient à promouvoir l'obligation de rendre compte et la prise de décision participative à travers des systèmes et mécanismes ainsi que des repères en faveur de l'égalité des chances, la propriété collective, la détection de l'abus du pouvoir et du feedback.
- Il faudra désormais mettre un terme aux pressions et prescriptions de politique imposées à l'Afrique en vue de permettre aux gouvernements et peuples africains de jouir du droit aux choix de politique et de revoir les lois et contrats miniers sans restriction.
- Par rapport à ce qui précède, nous exigeons l'abolition sans condition de la clause de la stabilité dans les dispositions des codes miniers.

- Les gouvernements doivent s'efforcer d'améliorer la capacité des institutions dans le cadre de l'intégration régionale en vue de faciliter la diffusion de la connaissance et des aptitudes.

Conclusion

Nous avons conclu la réunion en prenant l'engagement de travailler ensemble et en solidarité avec les communautés touchées par l'exploitation minière, les organisations de la société civile africaine et nos partenaires du Nord et du Sud pour :

- Influencer l'adoption des cadres du secteur extractif qui sont sensibles aux intérêts communautaires, écologiquement soutenables et favorables au développement intégré;
- Mettre fin au pillage des ressources minières de l'Afrique ;
- Mettre un terme à la violence contre les populations qui vivent dans les communautés minières ;
- Assurer que l'Afrique tire le maximum d'avantages de son potentiel minier de manière à garantir le développement économique national, les droits environnementaux et humains et les intérêts des communautés ;
- Soutenir l'UA et la Commission Economique pour l'Afrique dans le processus de réforme en conformité avec nos valeurs et nos positions ;
- Résister contre l'édulcoration des normes minières nationales ;
- Faire pression en vue de l'adoption de nos positions collectives qui favorisent le développement de l'Afrique.

Nous invitons les médias à faire écho de nos recommandations.

Third World Network-Africa est le Secretariat de AIMES. Pour de plus amples informations, veuillez contacter :
+233-21-500419/503669 Email: environment@twnafrica.org

Signés par:

1	Cameroun	Lindlyn Tamufor	Third World Network Africa
2	Kenya	Brian Kagoro	ActionAid International
3	Ghana	Abdulai Darimani	Third World Network Africa
4	Ghana	Kwesi Wrekon-Obeng	Third World Network Africa
5	Zambie	Brian Chirambo	Citizens for Better Environment
6	Nigeria	Kentebe Ebiaridor Jackson	Environment Rights Action
7	Nigeria	Celestine Akpobari Nkabari	Social Action
8	Ethiopie	Aster Gebremariam	UN Economic Commission for Africa
9	Liberia	James Otto	Sustainable Development Inst
10	Afrique du Sud	Moses Cloete	Bench Marks
11	Sierra Leone	Suna Bundu	Network Movement for Justice
12	Zimbabwe	Gilbert Makore	Zimbabwe Environmental Lawyers Ass.
13	RU	Roger Moody	Mines and Communities
14	RDC	Jean-Luc Muke	Member Avocats Verts Org
15	Angola	Agostino Chicaia	Association Civique de Cabinda
16	Tanzanie	Elinami Lowasa	Tanzania Mineworkers Development Ass.
17	Kenya	Maurice Ouma Odhiambo	Haki-Mazingira
18	Kenya	Patrick Ochieng (TBC)	Ujamaa Centre

19	Mali	Mamadou Goita	IRPAD
20	Tanzanie	Amani Mustafa Mhinda	Tanzania Mineworkers Dev
21	Canada	Jamie Kneen	Mining Watch Canada
22	Canada	Julie Perreault	Development and Peace
23	Sierra Leone	Turray Mohamed	Network Movement for Justice
24	Lesotho	Ben Van Tonder	
25	Kenya	Wilson Kipsang Kipkazi	Endoris Welfare Council
26	Kenya	Alvin Mosioma	Tax Justice Network
27	Kenya	Maurice Ouma Odhimabo	Resource Conflict Instiute (RECONCILE)
28	Kenya	Linda Mwakugu	ActionAid International
29	Ghana	Kyeretwie Opoku	Civic Response
30	Kenya	Andrew Korinko ole Koisamo	Centre for Pastoralist Development
31	Kenya	Jack Ranguma	Tax Justice Network Africa
32	Kenya	Dr. Dereje Alemayehu	Christian Aid – East Africa
33	Burundi	Sandra Kidwingira	Tax Justice Network